

EDITO DU MAIRE

Depuis plusieurs semaines, l'actualité une fois de plus met en lumière le sort des migrants. Pendant que l'Aquarius fait des ronds dans l'eau en attente d'un port d'accueil, les dirigeants européens regardent leurs chaussures et font preuve d'un grand cynisme.

Depuis un peu plus d'un an je suis en contact avec l'association Tero-Loko. Cette association a pour but de redynamiser un territoire rural par l'accueil et l'insertion de personnes réfugiées. Tero-Loko est venu présenter son projet pour Notre Dame de l'Osier, au conseil municipal le mardi 12 juin dont vous trouverez le compte rendu dans ce numéro.

Le projet, à la taille de notre commune, consiste à accueillir sur une période de 3 ans 12 personnes (2/3 de réfugiés, 1/3 de locaux en insertion). Le sérieux du travail réalisé par les responsables de Tero-Loko, les partenaires institutionnels présents dans le comité de pilotage (Préfecture, DIRECT, Département, Emmaüs, Pluralis...) offre toutes les garanties pour mener à bien un tel projet.

Sensible au sort réservé aux migrants, en adéquation avec les valeurs de fraternité et de solidarité défendues par l'équipe municipale, conscient de la nécessité de développer une activité sur la commune qui bénéficiera à tous, de conforter son parc de logements accessibles au plus grand nombre et après en avoir longuement débattu, le conseil municipal souhaite apporter sa modeste contribution à l'accueil de personnes réfugiées.

Il décide à l'unanimité de soutenir le projet tel que présenté et d'en faciliter sa réalisation.

Nous en sommes aujourd'hui au tout début et nous ne manquerons pas d'organiser une réunion publique pour vous tenir informés, recueillir vos remarques et faire de ce projet une véritable œuvre collective.

De tout temps Notre Dame de l'Osier a été une terre d'accueil, c'est aussi dans cet esprit que cette démarche s'inscrit.

Congés d'été

Le secrétariat de mairie sera fermé du
lundi 30 juillet au mercredi 15 août inclus.

En cas d'urgence, s'adresser à M. le Maire ou à un adjoint.

Bon été à toutes et tous...

**L'osier Flash revient en
septembre.**

L'osier en fête : samedi 14 juillet. Affiche en page 5



Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Au conseil municipal du 12 juin 2018

1) Approbation du projet de l'association Tero Loko (voir édito du maire)

L'association Tero Loko présente au conseil municipal son projet qui vise à favoriser la dynamisation d'un territoire rural par l'accueil et l'insertion de personnes réfugiées.

Les deux mots Tero Loko sont issus de l'Espéranto. Tero signifie terre et loko le lieu, la destination. L'association souhaite créer un lieu-ressource, ouvert à la fois aux personnes réfugiées et aux personnes du territoire, mêlant l'hébergement, le travail et le développement de liens sociaux.

Le projet qu'elle pourrait développer sur notre commune consiste en :

- La réhabilitation par un bailleur social du foyer communal en 5 à 6 logements.
- L'insertion par la formation en maraîchage et en boulangerie pour 12 personnes à la fois.
- Le développement d'un point de vente de produits locaux.
- L'intégration de familles par la mixité aussi bien par le logement que par la formation (2/3 de personnes réfugiées, 1/3 de locaux) et la participation à la vie locale.

Dans ce projet, la commune mettrait à disposition le bâtiment du foyer communal à un bailleur public sous la forme d'un bail emphytéotique (bail de longue durée). C'est déjà cette formule qui a été utilisée pour la création de logements sociaux dans l'ancienne école avec l'Opac38.

Le conseil décide à l'unanimité de soutenir ce projet et d'en faciliter sa réalisation.

2) Révision des loyers

Le maire rappelle que la commune possède un bail d'habitation avec Michèle LOMBARD pour le logement au-dessus de la mairie et un bail rural avec Cyril MEYER GUENEGO pour la location d'un bâtiment et de terres. Ces contrats prévoient une révision annuelle du montant des loyers.

Cette révision est liée à :

- l'indice de référence des loyers pour le logement soit + 1,05 % ;
- l'indice départemental des fermages pour le bail rural soit – 3,02 %.

Avec l'application de ces révisions, les loyers s'élèveront à :

- 475,23 € par mois pour le logement ;
- 1998,63 € par an pour le bail rural.

Le conseil accepte ces révisions et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à leurs mises en œuvre.

3) Bail local à Bon Rencontre

Le maire rappelle que les travaux d'aménagement du local situé à proximité de celui loué à la société PRECIA MOLEN dans l'ancienne maison de retraite sont terminés.

Il propose pour ce nouveau local la signature d'un bail professionnel avec la société CAMBIUM PAYSAGE (Maryline GUENDE) sur la base d'un loyer mensuel de 440 €.

Le conseil autorise le maire à signer ce bail avec la Société CAMBIUM PAYSAGE.

Questions diverses

- **Emplois jeunes**

La commune a décidé de renouveler l'opération « jobs d'été » pour des jeunes âgés de 16 à 18 ans. Ils aideront les employés communaux pour des travaux d'entretien sur une durée d'une semaine sur la période juillet/août.

Le conseil est très favorable à cette formule et autorise le maire à signer un contrat à durée déterminée d'une semaine avec les jeunes de la commune qui postuleront. Il souhaite remercier les employés communaux pour leur implication dans la réussite de cette opération.

- **Convention de participation financière au centre médico-scolaire de Saint Marcellin**

La ville de Saint Marcellin a établi un projet de convention concernant la participation financière des communes au fonctionnement du centre médico-scolaire. Cette participation est calculée sur la base 0,54 € par élève du premier degré scolarisé dans la commune et bénéficiant du centre médico-scolaire de Saint Marcellin, soit 18,90 € pour 35 élèves.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec la ville de Saint Marcellin.

- **Vote des subventions aux associations**

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2018 les subventions suivantes aux associations :

- ACCA	230,00 €
- AFIPAEIM	150,00 €
- Espace Nature Isère	180,00 €
- Amicale.com	862,38 €
- Défense risques climatiques	250,00 €
- Comité des fêtes	920,00 €
- Fondation du Patrimoine	55,00 €
- Coopérative scolaire	400,00 €

Le conseil accepte l'attribution de ces subventions aux associations.

- **Fonds de concours**

Afin de compenser les inégalités de traitement dans les attributions de compensation reversées aux communes, le conseil communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère communauté a décidé par délibération en date du 29 mars 2018 de rembourser les contributions versées par quatre communes de l'ex 3C2V sous la forme d'un fonds de concours. Pour Notre Dame de l'Osier cette somme s'élève à 11 136 €.

Le maire rappelle que de grosses réparations de voirie sont prévues cette année et propose d'attribuer cette somme pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité charge le maire d'effectuer une demande de fonds de concours d'un montant de 11 136 € auprès de la communauté de communes SMVIC.

- **Convention pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie**

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative des maires et les dépenses correspondantes sont obligatoires pour les communes. Elles englobent la fourniture, la pose, l'entretien, le renouvellement des points d'eau incendie (PEI) ainsi que leur contrôle technique périodique. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'assurant plus de prestation de contrôle, les communes qui le souhaitent peuvent signer une convention avec la communauté de communes pour la réalisation de ces contrôles par la régie eau et assainissement.

La convention prévoit un coût à la charge des communes d'un montant de 30 € HT par an et par appareil pour la maintenance et le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie. Pour les travaux hors maintenance un devis sera préalablement soumis aux communes.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec la communauté de communes.

- **Devis voirie**

Le maire rappelle au conseil que des travaux sont à envisager sur plusieurs voies communales (chemin du Coin, des Amandes, du Bois de Brossat et route de Bergerandière dans sa partie haute).

Dans le cadre du Contrat Territorial Sud Grésivaudan du Département, une subvention de 40 % sur un montant de travaux plafonné à 100 000 € HT sur une période de 3 ans a été accordée à la commune lors de la conférence territoriale du 12 juin 2018.

Le maire propose de n'effectuer cette année que les travaux du chemin du Coin et de la route de Bergerandière.

Après étude des devis des sociétés COLAS et ROUTIERE CHAMBARD et compte tenu des tonnages d'enrobés mis en place, le conseil décide de retenir le devis de la société ROUTIERE CHAMBARD d'un montant de 67 935 € HT pour les travaux sur ces 2 voies.

- **Devis achats divers**

Acceptation des devis de la société Woodbrass d'un montant de 674,10 € pour l'achat d'une sono portable ; des établissements Bouyoud d'un montant de 4 320 € pour un broyeur à herbe pour le tracteur et des établissements Boissieux d'un montant de 1 978,20 € pour le remplacement du grillage au-dessus du mur devant la mairie.

- **Avenant travaux Promenade de la Chapelle**

Les travaux d'aménagement de la Promenade de la Chapelle avaient été scindés en deux lots : un lot 1 pour les terrassements, démolitions, réseau pluvial et réseau divers et enrobés et un lot 2 pour les aménagements paysagers. Ces deux lots ont été attribués au groupement d'entreprises Chambard/Toutenvert/Mandier pour un montant de 180 000,73 € HT pour le lot 1 et 329 312,10 € HT pour le lot 2.

Le maire précise qu'un avenant doit être établi pour le lot 1 en raison de modifications qui sont intervenues par rapport au marché initial.

Le montant de cet avenant s'élève à 9 250,18 € HT et porte ainsi à 189 250,91 € le montant du lot 1.

Le conseil accepte la signature de cet avenant par le maire.

Samedi 14 Juillet
NOTRE DAME DE L'OSIER

L'Osier en fête

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - CONCEPTION GRAPHIQUE I DT-STUDIO.FR



VIDE GRENIER - DOUBLETES - EXPO & BAPTÊME MOTO - REPAS - JEUX ENFANTS
BAL ET CONCERT PAR **MY LIFE EVENEMENTIEL**
RENSEIGNEMENTS & RESERVATION : 06 37 26 51 56



**Programme détaillé de la journée et bon de réservation
pour le repas (salade, paëlla, mousse de fruits) en dernière page.**

La vie de l'école

La Direction académique des services de l'éducation nationale a accepté la demande de dérogation faite par notre regroupement pédagogique de pouvoir revenir à la semaine de 4 jours.



Une demande a été faite auprès de la communauté de communes pour que le centre de loisirs de Vinay puisse, comme par le passé, accueillir les enfants le mercredi matin. Le centre de loisirs ouvrira le mercredi matin dès la rentrée. Il est à noter que le surcoût de cette ouverture le matin sera pris en charge, pour l'ensemble des enfants de notre territoire, par la commune de Vinay.

Laurence Pronier, enseignante qui a en charge la petite et moyenne section de maternelle, quitte la commune pour l'école de Chasselay où elle s'occupera d'enfants plus grands. Après plus de 10 ans passés sur notre commune, nous ne pouvons que la remercier pour le travail fait auprès des enfants et nous lui souhaitons une bonne continuation dans son nouveau poste.

Le syndicat scolaire



Toutes les informations, relatives aux horaires de classes, de garderies, de transport, et des temps périscolaires, pour la rentrée 2018/2019 seront disponibles sur le site syndicat5ecoles.fr aux alentours du 15 juillet.

Vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un de ces services, vous devez impérativement faire la réservation sur le Portail famille.

Concernant le Portail famille vous avez eu un identifiant et mot de passe l'année précédente celui-ci ne change pas.

Pour les nouveaux parents, qui ont déjà fait une attestation d'inscription scolaire auprès de la mairie et de l'école pour la rentrée 2018-2019, nous avons vos coordonnées et vous ferons passer votre identifiant, concernant le mot de passe depuis la mise en place de la nouvelle réglementation sur la protection des données nous n'avons plus la visibilité de votre mot de passe sur votre dossier.

Le support Berger Levraut vous envoie un nouveau mail avec un mot de passe temporaire, ce mot de passe sera à modifier lors de votre première connexion sur votre portail famille dans le cadenas prévu à cet effet, ATTENTION vérifiez votre adresse mail.

Vous trouverez également les renseignements concernant le fonctionnement de la cantine gérée par une association de parents.

Rappel des horaires de garderie et tarif de Chantesse

De 7h30 à 8h30 = 1€ par enfant

De 16h00 à 17h00 = gratuit

De 17h00 à 18h00 = 1€ par enfant

Le temps de garderie se situant entre 7h30 et 8h30 le matin et 16h00 – 18h00.

Nous vous demandons de respecter les horaires, le personnel a des obligations familiales, prévoyez en cas de retard qu'une personne autorisée puisse récupérer votre enfant avant 18h00.

Vous recevrez un dossier d'informations dans votre boîte aux lettres reprenant les démarches à suivre.

Vous pouvez également contacter le Syndicat Scolaire Intercommunal

Mairie de Notre Dame de l'Osier

Tél : 04.76.38.93.59

Adresse mail : sy.scolaire@laposte.net

Jobs d'été

C'est parti, l'équipe de jeunes qui secondera tout au long de l'été nos deux employés communaux, est prête à commencer.

Les binômes sont en place, les horaires sont déterminés, chacun des 7 jeunes postulants âgés de 16 à 17 ans et demi va pouvoir, pour certains, découvrir une 1^{ère} expérience professionnelle.

Sur la photo de gauche à droite, Ysée, Malory, Lilian, Cléa, Laura, ainsi que Léonie et Lysian, dès le 9 juillet et par binôme, pendant une semaine chacun, contribueront à l'entretien de la commune, aux côtés de Nicolas et de Jean-Louis.



Informations relais emploi PA-ISS



VOUS RECHERCHER UN EMPLOI ?

Le RELAIS EMPLOI de PA-ISS vous propose :

Aide et conseils personnalisés pour

- Faire le point sur votre parcours professionnel
- Réaliser votre CV en valorisant vos compétences,
- Rédiger vos lettres de motivation,
- Préparer un entretien d'embauche,
- Utiliser le site de Pôle Emploi et postuler aux offres,
- Organiser votre recherche...

A votre disposition :

Des postes informatiques pour

- Faire vos recherches, télé candidater,
- Déclarer votre situation mensuelle au Pôle Emploi
- Consulter les offres et transmettre votre candidature,
- Accéder aux services publics : CAF, Sécurité sociale...

L'animatrice Nathalie Sergent vous initie gratuitement à l'informatique.

Tél : 04 76 36 76 16 ou bien 06 43 69 00 48

Ce service est financé par la Communauté de Communes

➤ Horaires des permanences sur rendez-vous:

A VINAY Pôle de service, 3 avenue Brun Faulquier

Mardi de 9h - 12h 30 et 13h30 - 17h

Judi de 13h30 à 17h

A SAINT QUENTIN SUR ISERE Mairie

Judi matin de 9h à 12h

A SAINT MARCELLIN dans les locaux de PA-ISS

2 place du souvenir Français

Le lundi de 9h00 à 12h30 et 13h30 - 17h



Fermeture du Relais emploi du 6 au 27 août



Devenir sapeur pompier volontaire : un engagement citoyen

La caserne d'incendie et de secours de Vinay compte parmi ses nouvelles recrues 2 osiérins.

Thomas Ravier, issu des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), et Marie-Claire Meyer-Guénégou ont en effet été incorporés au 1^{er} janvier 2018.

Au terme d'une formation initiale qui comporte 5 semaines de stages à effectuer dans les trois ans à venir, ils pourront partir en intervention sur tous les véhicules de secours de la caserne. Par la suite, ils auront d'autres formations à effectuer.

Etre sapeur-pompier volontaire est un engagement citoyen. Cette fonction est exercée en parallèle d'une activité professionnelle ou d'études. A Vinay, les tours de garde obligatoire se répartissent au rythme d'un soir par semaine et d'un week-end par mois, chacun étant invité en plus, suivant son emploi du temps à se signaler « disponible » pour être appelé à effectuer des interventions (en journée par exemple). Les pompiers nouvellement formés font partie d'une équipe où ils sont accompagnés et encadrés par les plus expérimentés.

La caserne de Vinay ne compte pas moins de 48 sapeurs-pompiers volontaires hommes et femmes, sous la responsabilité du chef de caserne, M. Michel Hamelin.

Elle comporte également une section Jeunes Sapeurs-Pompiers. A partir de 11 ans et jusqu'à 18 ans, les jeunes peuvent ainsi découvrir et suivre les premières formations pour devenir à leur tour, s'ils le souhaitent, sapeurs-pompiers.

Si comme Marie-Claire et Thomas, vous avez entre 16 et 60 ans, êtes en bonne santé, pouvez donner du temps, souhaitez apprendre les techniques et gestes qui sauvent.. devenez Sapeur-Pompier Volontaire !

Pour tout renseignement : Rendez-vous du lundi au vendredi de 18h30 à 19h30 à la caserne de Vinay.

Fête du jeu

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a organisé sur notre commune la fête du jeu le dimanche 10 juin. Une très belle réussite qui a attiré de nombreuses familles tout au long de la journée.

Si le tas de sable, colonisé par les plus petits, donnait un avant goût des vacances à la plage, les plus grands et les adultes n'avaient que l'embarras du choix tant la diversité dans les jeux était grande.

Un grand merci à l'ensemble des personnels de la communauté de communes, plus particulièrement des services de la petite enfance, des centres de loisirs et des ludothèques pour leur implication et une organisation sans faille, mais également aux jeunes ados pour leur efficacité au service des repas et de la buvette.

Une journée agréable, conviviale, intergénérationnelle qui fait du bien.



Le plan national canicule 2018

Pour mieux prévenir les risques liés à la survenue d'une vague de chaleur, le ministère chargé de la santé a élaboré un plan national canicule. Comme les précédentes années, ce plan se décline en quatre niveaux coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

- le "niveau 1 (carte de vigilance verte) – **veille saisonnière**" est activé chaque année du 1^{er} juin au 31 août ;
- le "niveau 2 (carte de vigilance jaune) – **avertissement chaleur**" ;
- le "niveau 3 (carte de vigilance orange) – **alerte canicule**" ; il est déclenché par les préfets de département ;
- le "niveau 4 (carte de vigilance rouge) – **mobilisation maximale**" ; il est déclenché au niveau national par le Premier ministre et correspond au passage en vigilance rouge canicule, en cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable avec apparition d'effets collatéraux majeurs dans les secteurs d'importance vitale.



Le 1^{er} niveau de "veille saisonnière" activé au 1^{er} juin est notamment l'occasion de s'assurer que les personnes fragiles isolées sont bien connues en mairie, afin qu'elles bénéficient de toute l'assistance nécessaire en cas de déclenchement des niveaux 3 "alerte canicule" ou 4 "mobilisation maximale".

Si ce n'est pas déjà fait, nous invitons les personnes qui estiment utile d'être aidées à retourner le coupon ci-dessous en mairie. Nous demandons également aux familles, amis et voisins d'être attentifs et à défaut d'apporter les aides nécessaires, de signaler en mairie toute situation difficile. Les personnes inscrites seront contactées et suivies en cas de fortes chaleur.

Pour plus de renseignements : <http://www.sante.gouv.fr> ou <http://www.ars.sante.fr>



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE CANICULE DES PERSONNES « DITES VULNERABLES »

Je soussigné(e).....

Date de naissance.....

Domicile.....

Numéro de Téléphone :

Personne à prévenir en cas d'urgence : (Noms et Tél.) :

Coordonnées des services à domicile :

Coordonnées du médecin traitant :

Déclare souhaiter être inscrit sur la liste communale des personnes « dites vulnérables et fragiles ».

Fait à.....le..... Signature

Prévention maladie de Lyme : la tique la repérer et s'en protéger

FOCUS : LA MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme) est une maladie bactérienne qui se contracte essentiellement en forêt et qui est due à une bactérie (*Borrelia burgdorferi*) transmise suite à la morsure d'une tique. Elle se manifeste le plus souvent dans les trois à trente jours qui suivent la morsure.

► Dans les jours ou semaines qui suivent la morsure d'une tique

Une plaque rouge, appelée « érythème migrant », apparaît autour de la zone de morsure et s'étend progressivement.

⚠ À ce stade, il faut consulter dans les plus brefs délais votre médecin traitant !

► Quelques semaines ou mois plus tard

En l'absence de traitement, des atteintes du système nerveux (nerfs, paralysie faciale, méningite, etc.), des articulations (arthrite du genou surtout) et plus rarement de la peau, du cœur (troubles du rythme) et/ou de l'œil peuvent survenir.

► Après plusieurs mois ou années

Toujours en l'absence de traitement, des atteintes chroniques du système nerveux, des articulations ou de la peau peuvent s'installer.



Erythème migrant

En savoir plus

- Améli santé - www.ameli-sante.fr
- France Lyme - www.francelyme.fr
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes - www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

ars
Agences Régionales de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - 2016 - 100% - 100% - 100%

Elle peut transmettre des maladies et notamment la maladie de Lyme lorsqu'elle est porteuse d'une bactérie ou d'un virus.

PRÉVENTION



LA TIQUE* LA REPÉRER ET S'EN PROTÉGER

*Taille réelle d'une tique à l'âge adulte : 3 mm

QU'EST CE QU'UNE TIQUE ?



La tique est un acarien parasite visible à l'œil nu mais de très petite taille. Grâce à son appareil buccal appelé « rostre », elle vit ancrée sur la peau des mammifères sauvages (gibiers, oiseaux, rongeurs) ou d'élevage (vaches, chevaux...). Une fois fixées à leur peau, les tiques se gorgent de leur sang pour se développer.

Il s'agit d'un vecteur important de maladie chez l'homme : si une tique mord un animal infecté par une bactérie ou un virus, et qu'elle mord ensuite un être humain, celui-ci peut alors être infecté. La morsure d'une tique peut notamment être responsable de la maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme).

OÙ PEUT-ON LA RENCONTRER ?

La tique vit dans les milieux humides : bois, buissons, prairies, et dans les espaces verts des villes (parcs et jardins). Même si elle peut être retrouvée tout au long de l'année, le risque est beaucoup plus important au printemps et au début de l'automne en raison de conditions climatiques favorables à son développement.

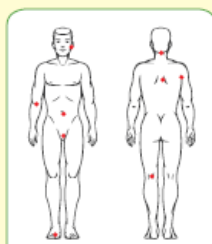
► Gare aux tiques quand vous pratiquez une activité de travail ou de loisir en pleine nature : promenade, camping, entretien des chemins forestiers, pêche...

ATTENTION, DANGER !

La morsure d'une tique est indolore et peut passer inaperçue. Les parties du corps les plus exposées sont les plis des genoux, de l'aîne, des aisselles, des organes génitaux et du cuir chevelu car ce sont des endroits chauds et humides, là où la peau est la plus fine.

La tique peut rester accrochée plus ou moins longtemps, jusqu'à ce que son « repas sanguin » soit terminé.

Plus le temps passe, plus le risque de contamination est important.



Les différents endroits possibles d'une morsure de tique

COMMENT VOUS PROTÉGER ?

► Avant l'activité

- Porter des vêtements couvrant la plus grande partie du corps (pantalons longs et manches longues), ainsi que des chaussures fermées.
- Vaporiser ses vêtements et ses chaussures de produits anti-tiques [attention aux contre-indications pour les enfants et les femmes enceintes].
- Utiliser un produit anti-tique pour vos chiens et chats.

► Pendant l'activité

- Emprunter si possible les sentiers.
- Éviter les contacts avec les herbes et les broussailles.
- Examiner régulièrement les vêtements et les parties du corps qui sont entrés en contact avec la végétation car les tiques ne se fixent pas immédiatement dans la peau.

► Après l'activité

- Examiner attentivement tout le corps.
- Porter une attention parti-culière à la tête et au cuir chevelu des enfants : les plus petites tiques peuvent vous échapper !
- Répéter cet examen pendant les jours qui suivent l'activité.

QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UNE TIQUE ?

► Retirer la tique le plus rapidement possible avec un tire-tique ou une pince à épiler très fine et non coupante.

Ne surtout pas comprimer le corps de la tique ou tenter de la tuer avec de l'éther, de l'huile, de l'alcool ou une flamme car cela risquerait de lui faire régurgiter les bactéries qu'elle contient.

► Quand la tique est retirée

- Désinfecter la zone de morsure et la surveiller pendant plusieurs semaines.
- Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes tels que rougeur cutanée, maux de tête, fièvre et/ou douleurs dans les membres dans les jours ou semaines qui suivent la morsure de tique. Après diagnostic, il pourra vous prescrire un traitement adapté.



La tire tique est vendue en pharmacie

Appel à projets jeunes de la MSA



COMMENT PARTICIPER ?

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA.

Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action.

Pour retirer votre dossier, contactez votre MSA :
www.msaalpesdunord.fr
 Tél. 04 79 62 87 40

Date limite de dépôt de candidature :
 23 novembre 2018

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans.

Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.

Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.



L'APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA



MSA
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

www.msaalpesdunord.fr



MSA
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

RENTRE DANS LA DANSE AVEC TES DIFFÉRENCES !

Martin et ses amis de Bac Pro, ont monté un spectacle de danse avec les jeunes résidents de la maison d'accueil spécialisée de la commune. Face à la danse, ils étaient tous égaux !

Avec la bourse de l'Appel à projets jeunes MSA, ils ont pu faire tourner leur spectacle dans plusieurs villages et collèges du canton pour changer le regard de tous sur le handicap !

VOUS SOUHAITEZ FAIRE BOUGER LES CHOSES AUTOUR DE VOUS ?

- L'Appel à projets jeunes MSA soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.
- Qui peut s'inscrire ? Des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.



Quelles sont les thématiques concernées ?

- Culture
- Santé
- Vivre ensemble

Quels sont les critères de sélection ?

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Un concours local**
Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets. Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.
- **Un concours national**
Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de cœur Facebook» sont invités à Paris au Salon International de l'Agriculture. Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 € et 2 prix spéciaux offerts par les partenaires de la MSA.

PROJECTION DU DOCUMENTAIRE

**"Roger McGOWEN
Condamné à mort #889"
et**

**CONCERT de Guitare FLAMENCO
de Ron RADFORD
au profit de Roger McGOWEN**

**27 JUILLET 18h00
SALLE DES FETES DE VATILIEU**
(place du village, 38470 Vatilieu)

Ronald RADFORD, maître de guitare flamenco est à nouveau en Europe pour une tournée de concerts.



Il soutient Roger McGOWEN qui a été condamné à mort il y a trente ans au Texas.

Roger a toujours clamé son innocence. Après avoir passé 28 ans dans le couloir de la mort, il vient d'être recondamné à 20 ans de prison supplémentaires.

Malgré cette injustice et des conditions de vie extrêmement difficiles, il continue jour après jour de choisir l'amour plutôt que la haine.

Pascal BERNARD et Béatrice DOBREMEZ qui s'occupent de l'association "Les amis de Roger Mc Gowen", lui rendent visite chaque mois. Ils accompagneront Ron Radford lors de son concert et témoigneront à cette occasion.

en savoir plus sur Roger :
tel: 06 16 53 80 31

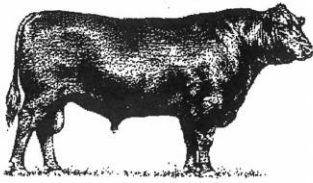
RogerMcGowen.org



livres, dvd et cartes postales seront en vente lors de la soirée.

Entrée: 10 € ou plus bien sûr...
demi-tarif pour les moins de 12 ans
Verre de l'amitié offert entre la projection et le concert.

Merci d'apporter quelque chose à grignoter ensemble.



Elevage limousin

LA FERME DU COIN

Le goût des bonnes choses ...

De la ferme à l'assiette

VENTE DIRECTE

DE VIANDE BOVINE

En colis de 5 kg ou de 10 kg (poids approximatif)

COLIS TRADITION

12,60 €/kg

55% de viande à griller (côte de bœuf, filet, faux-filet, bavette, entrecôte...)

45 % de viande à braiser et de pot au feu

(paleron, plat de côte, macreuse, jarret)

COLIS BARBECUE

13,60 €/kg

55 % de viande à griller

25 % de viande à braiser

20 % de saucisses (merguez, chipolatas... au bœuf)

Abats sur demande

M. Gérard AMIEUX 510 Chemin du Coin
38470 NOTRE DAME DE L'OSIER



04-56-33-70-36

Gerard.amieux@neuf.fr

"Les **6 et 7 juillet prochains** nous proposerons à la vente, en plus des colis barbecue et tradition comme indiqué sur l'affiche :

- des steaks hachés surgelés conditionnés par colis de 3 kgs au prix de 12€/kg (soit 36€ le colis),
- des colis de viande à griller (entrecôte, rumsteak, steak...) au prix de 17€/kg, poids libre

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Nous vous souhaitons un bel été et espérons vous retrouver en septembre.

Gérard AMIEUX et Nelly GAUVIN"

Le coin Internet

- **Enquête consommateurs de la Chambre d'agriculture de l'Isère concernant les produits locaux**

La Chambre d'agriculture de l'Isère travaille en partenariat avec le Pôle agroalimentaire de l'Isère dans l'objectif de développer de nouveaux circuits de distribution locaux qui permettent un ancrage territorial de l'alimentation et une plus-value pour les agriculteurs isérois.

Ouverte jusqu'au 8 juillet, l'enquête en ligne propose d'interroger les consommateurs, pour connaître :

> la perception des produits isérois par le consommateur : qu'est ce qu'est un bon produit isérois, qu'est ce qui déclenche un achat de produits locaux ?

> les préférences du consommateur concernant les critères de différents modes de production (biologique, raisonné, alimentation animale, variétés ...).

Cette enquête est accessible ici sur notre site <http://www.isere.chambres-agriculture.fr>



Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.



Cette petite chatte a élu domicile chez nous. Si vous la reconnaissez téléphonez au 0601480026 pour la récupérer.

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 23 Août 18** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Pas de l'Osier Flash au mois d'août

ANIMATIONS DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOUT 2018

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 07 juillet** **Animations nature** sur l'Espace Naturel Sensible Les Rimets **10h00 à 12h30**
Rencurel
Partez à la découverte des Rimets avec un animateur Espaces Naturels Sensibles. Situé dans le Val de Rencurel à 1100m d'altitude, le site géologique des Rimets est constitué de pelouses sèches abritant de nombreux papillons et orchidées.
Informations : ☐ 04 76 385 385
Tarifs : Gratuit. Sur réservation obligatoire
- Concert classique** pour clarinette, violon et piano **20h30 Izeron**
Pièces célèbres de la musique classique.
Informations : Sur réservation au ☐ 06 20 36 48 39
Tarifs : Participation libre.
- Ateliers et spectacles Cirque :** La formidable Fournée du Firque **15h00**
Le Grand Séchoir à Vinay
De la pratique du cirque en atelier à une création jouée dans le cadre d'un séjour itinérant à pied et en chariots bâchés, la Formidable Fournée du Firque est un projet « Fénoménal » porté par un réseau de MJC et MPT.
Informations : Le Grand Séchoir ☐ 04 76 36 36 10 - ☐ info@legrandsechoir.fr - ☐
http://www.legrandsechoir.fr **Tarifs :** Gratuit.
- Animations nature** sur l'Espace Naturel Sensible des Ecouges **10h00 Parking du pont Chabert à Saint-Gervais**
Les animateurs ENS sont présents sur le site des Ecouges pour accueillir et informer les visiteurs tous les weekends du 5 mai au 16 septembre 2018
Des animations sont prévues tous les dimanches de 10H à 15H sur réservation à l'OT de Saint Marcellin.
Informations : Département de l'Isère ☐ 04 76 385 385 **Tarifs :** Gratuit
- 08 juillet** Visite guidée "La noix un produit en or" **15h30 Le Grand Séchoir à Vinay**
Emblématique de la région dauphinoise, couronnée d'une AOC dès 1938, la Noix de Grenoble a une histoire, une belle histoire présentée et mise en scène au Grand Séchoir, la Maison du Pays de la noix.
Informations : Le Grand Séchoir ☐ 04 76 36 36 10 - ☐ info@legrandsechoir.fr - ☐
http://www.legrandsechoir.fr
Tarifs : Tarifs 5,50 € / 4,50 € (10-18 ans) / 1 € (moins de 10 ans).
- 11 juillet** **Mercredi des enfants|Atelier pâtisserie : Fabrique ta glace 15h00 Le Grand Séchoir à Vinay** Avec Laurent Champon, pâtissier chocolatier à Vinay.
Informations : Le Grand Séchoir ☐ 04 76 36 36 10 - ☐ info@legrandsechoir.fr - ☐
http://www.legrandsechoir.fr **Tarifs :** 5€.
- 14 juillet** **L'osier en fête :** affiche en page 5 et programme détaillé avec bon de réservation du repas en dernière page.
- 15 juillet** **Foire aux plantes et fête médiévale De 9h à 18h. Beauvoir-en-Royans**
De 9h à 18h sur le site du Château Delphinal: marché aux plantes médicinales et animations médiévales par les Cies "Cavalcade", "Chantelame" "Les Troubadours d'Aliénor", "Marazula" et la "Cour des Dauphins". Conférence à 10h et 15h.
Informations : ☎ 04 76 38 01 01 - 🌐 http://www.couventdescarmes.com
Tarifs : Accès libre.
- Jeu d'orientation** sur l'Espace Naturel Sensible des Ecouges **10h00**
Rendez-vous : parking du site au pont Chabert Saint-Gervais
Découvrez les secrets des Ecouges à travers un parcours d'orientation ludique.
Cet événement est organisé par les animateurs Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère.
Informations : Département de l'Isère ☐ 04 76 385 385 **Tarifs :** Gratuit.

- 18 juillet** **Mercredi des enfants.** Bestiaire meli mélo. Quand la nature nous inspire de drôles d'animaux. Un atelier qui favorise l'imagination, la créativité et la cueillette de végétaux.
Le grand Séchoir de Vinay. Tarif : 5 euros
- Initiation au vélo à assistance électrique.** A 9h30 au Grand Séchoir de Vinay
Initiez vous au vélo à assistance électrique avec un moniteur diplômé qui vous expliquera comment prendre en main ce nouveau type de vélo en toute sécurité. A cette occasion découvrez la V63, véloroute qui relie Grenoble à Valence.
Tarif unique : 4 euros
- 21 juillet** **Cinéma de plein air « Paddington 2 »** Le Grand Séchoir 705 route de Grenoble **Vinay**
Séance de ciné plein air dans le parc du Grand Séchoir .
Tarif : gratuit
- Animations nature sur l'Espace Naturel Sensible Les Rimets** 10h00 Parking du site à Rencurel
Partez à la découverte des Rimets avec un animateur Espaces Naturels Sensibles. Situé dans le Val de Rencurel à 1100m d'altitude, le site géologique des Rimets est constitué de pelouses sèches abritant de nombreux papillons et orchidées.
Informations : ☐ 04 76 385 385 **Tarifs :** Gratuit. Sur réservation obligatoire.
- 28 juillet** **Soirée jeux** au grand séchoir à **Vinay.** L'association « Les Joueurs de la Table Ronde », les chevaliers modernes du jeu de société vous proposent une soirée jeux au Grand Séchoir ouverte à tous ! A 17h. Tarif : gratuit
- Animations nature sur l'Espace Naturel Sensible des gorges du Nan **10h00**
Rendez-vous : parking de la mairie de Cognin Cognin-les-Gorges
Le Département vous invite à découvrir gratuitement les gorges du Nan avec un animateur Espace Naturel Sensible.
Informations : Commune de Cognin-les-Gorges ☐ 04 76 385 385 **Tarifs :** Gratuit.
- 04 août** **Nuit des étoiles** « Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles ». Au grand séchoir de Vinay, de 10h à minuit. Une journée d'animations haletantes autour de l'astronomie sur le thème « Mars la petite soeur de la Terre » : atelier pour les enfants, séances de planétarium et observation des étoiles au télescope depuis le parc du musée.
Réservation au 04 76 36 36 10
- 08 août et 22 août** **Balade en calèche à l'ombre des noyers,** au départ du grand Séchoir de 10h à 17h.
Renseignements et réservation au 04 76 36 36 10
- 15 août** **Atelier créatif** « Cabane miniature et nid d'oiseau » à 15h au grand séchoir à Vinay.
Tarif 5 euros, durée 2 heures. Réservation obligatoire au 04 76 36 36 10
- 23 août** **Initiation au vélo à assistance électrique.** A 9h30 au Grand Séchoir de Vinay
Initiez vous au vélo à assistance électrique avec un moniteur diplômé qui vous expliquera comment prendre en main ce nouveau type de vélo en toute sécurité. A cette occasion découvrez la V63, véloroute qui relie Grenoble à Valence.
Tarif unique : 4 euros
- 24 au 27 août** **Traditionnelle fête de la Rosière à Vinay**
- 1^{er} au 02 septembre** **22^{ème} festival de l'Avenir au naturel à l'Albenc.**

Et encore bien d'autres animations tout au long de l'été autour de Vinay et Saint Marcellin à trouver à
l'Office du tourisme Saint Marcellin Vercors Isère au 04 76 38 53 85 et sur :
www.tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr

L'Osier en Fête

Programme de la journée :

Vide grenier : 8h – 18h

(installation à partir de 6h30) sur la promenade de la chapelle

2€ le mètre linéaire (pas de table à louer)

Renseignements et inscriptions : 06 87 90 30 19

Expo et baptême moto : 10h -18h

Association « club des gommards » et « Démonios »

Possibilité de baptême pour les enfants à partir de 5 ans selon la taille

Espace enfants : 10h – 18h

Jeux bois et château gonflable gratuit

Pétanque : 14h

Concours primé en doublette

Inscriptions à partir de 13h30

Repas et bal : 20h

Menu : 12€ (salade, paëlla, mousse de fruits)

Mini concert et bal par My Life Evenementiel

Renseignements et réservations : 06 37 26 51 56

Réservation pour le repas 14/07/2018

Salade, Paëlla, Mousse de fruits

Nom.....

Nombre de repas.....x 12€ =

Réservation à déposer en mairie ou au Chalet Jalybou